



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le



ID : 070-217001205-20220905-20220964-DE

Séance du 05 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 23 août 2022
Date affichage : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – M. FAIVRE – M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : T. SEGUIN a donné pouvoir à S. LAMBERT – S. TETOT a donné pouvoir à B. PY – G. SALVI a donné pouvoir à P. PARISOT – B. GRANDJEAN a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – A. IPPONICH a donné pouvoir à M. HEQUET

Excusée : A. BOFFY

Absent : Q. COUVREUR

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/09/64

Acquisition de la parcelle ZH 42

Madame le Maire propose d'acquérir la parcelle ZH 42 d'une superficie de 72a 45ca au prix de 700 €.

Madame le Maire précise que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à acquérir la parcelle ZH 42 appartenant à Monsieur et Madame CHELINGUE Bernard au prix de 700 €.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant et tout document relatif au dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE